



OIAC

Conférence des États parties

Dixième session
7 - 11 novembre 2005

C-10/DG.5
19 octobre 2005
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

VIREMENTS DE CRÉDITS EN 2004

1. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004, il a été procédé aux virements ci-après entre programmes et sous-programmes, ou à l'intérieur de ceux-ci, conformément aux articles 4.5 et 4.6 du Règlement financier. Tous les montants indiqués sont en euros.

Virements entre programmes budgétaires à l'intérieur d'un même chapitre

2. En 2004, le total de ces virements n'a dans aucun cas dépassé 10 % des crédits initialement ouverts pour le programme budgétaire bénéficiaire du virement.

a)

De :	Programme 4 : Secrétariat des organes directeurs	Montant
	Dépenses communes de personnel	161 500
À :	Programme 8 : Services communs non alloués aux programmes	
	Rotation du personnel	130 000
	Heures supplémentaires	29 000
	Aide pour garderie d'enfants	2 500

Motif : couvrir les dépenses plus élevées que prévues de rotation du personnel encourues pour l'année, notamment les contributions financières que le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail a fixées pour examiner les actions intentées par des fonctionnaires; couvrir le nombre plus élevé que prévu d'heures supplémentaires que le personnel du Service des ressources humaines a effectuées en vue de l'application de la politique de la durée de service, et couvrir les dépenses d'aide pour garderie d'enfants.

Virements entre sous-programmes budgétaires à l'intérieur d'un même programme

3. En 2004, le total de ces virements n'a dans aucun cas dépassé 15 % des crédits initialement ouverts pour les sous-programmes budgétaires bénéficiaires des virements.



a)

	Programme 1 : Vérification	Montant
De :	Sous-programme 1.5 : Service de l'appui technique	
	Services contractuels	21 785
À :	Sous-programme 1.1 : Gestion de la vérification	
	Consultants	21 785

Motif : couvrir les dépenses plus élevées que prévues liées aux services spécialisés d'appui des activités de vérification.

b)

	Programme 2 : Gestion des inspections et opérations	Montant
De :	Sous-programme 2.3 : Inspections – Tableau 1	
	Interprétation	20 000
De :	Sous-programme 2.4 : Inspections – Tableau 2	
	Indemnités journalières de subsistance	10 000
À :	Sous-programme 2.6 : Inspections – Produits chimiques organiques définis	
	Interprétation	30 000

Motif : couvrir les variations des coûts d'inspections dues aux différences entre les niveaux prévus et réels d'activité dans l'année.

c)

	Programme 2 : Gestion des inspections et opérations	Montant
De :	Sous-programme 2.6 : Inspections – Produits chimiques organiques définis	
	Autres	3 000
À :	Sous-programme 2.1 : Gestion des inspections	
	Coûts de fonctionnement du centre des opérations et de la planification	3 000

Motif : achat d'un nouveau système d'enregistrement dont les équipes d'inspection ont besoin pour communiquer durant les inspections.

d)

	Programme 7 : Administration	Montant
De :	Sous-programme 7.2 : Budget et finances	
	Dépenses communes de personnel	30 000
De :	Sous-programme 7.4 : Achats et logistique	
	Traitements	90 000
À :	Sous-programme 7.5 : Formation et perfectionnement du personnel	
	Formation	120 000

Motif : couvrir les dépenses supplémentaires liées à la préparation et à la réalisation des programmes de formation dans l'ensemble du Secrétariat technique.